



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question orale n° 1239

Texte de la question

Mme Nicole Ameline interroge M. le Premier ministre sur l'efficacité de la législation communautaire. En effet, si les derniers règlements et directives présentés par Bruxelles permettent d'espérer une meilleure sécurisation alimentaire, des insuffisances demeurent. Ainsi, le rôle de la future Autorité alimentaire européenne, ou encore l'harmonisation des mesures à adopter par les différents Etats membres de l'Union pour faire face, notamment, à la crise de l'ESB, méritent d'être précisés. Elle lui demande quelles mesures supplémentaires il entend prendre pour assurer à la population française une sécurité maximale de son alimentation.

Texte de la réponse

(L'ordre du jour appelle la discussion de six questions orales avec débat sur la sécurité alimentaire). M. le président. Mme Nicole Ameline a présenté une question, n° 1239, ainsi rédigée :
« Mme Nicole Ameline interroge M. le Premier ministre sur l'efficacité de la législation communautaire. En effet, si les derniers règlements et directives présentés par Bruxelles permettent d'espérer une meilleure sécurisation alimentaire, des insuffisances demeurent. Ainsi, le rôle de la future Autorité alimentaire européenne ou encore l'harmonisation des mesures à adopter par les différents Etats membres de l'Union pour faire face, notamment, à la crise de l'ESB méritent d'être précisés. Elle lui demande quelles mesures supplémentaires il entend prendre pour assurer à la population française une sécurité maximale de son alimentation. »
(Voir débat dans JO correspondant page 9371 à 9389)

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1239

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6651

Réponse publiée le : 29 novembre 2000, page 9359

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 novembre 2000